

Vendredi 24 mai 2024

LOGEMENT

La Ville de Marseille poursuit sa mobilisation pour le logement

Dans un contexte de crise aiguë du logement et du pouvoir d'achat, et alors que tant de Marseillais peinent à trouver un logement accessible, la Ville de Marseille s'est donnée l'objectif de relancer la production de logements sociaux en réponse aux besoins des Marseillaises et Marseillais. La Ville renforce en conséquence ses outils et moyens pour capter par voie de préemption des immeubles entiers en vue de les convertir en logement social.

Ainsi, en complément des actions entreprises pour encourager la production de logements neufs, la Ville de Marseille intervient sur le parc de logements existants, particulièrement dans les arrondissements déficitaires au regard de la loi SRU, pour faciliter la création de nouveaux logements sociaux et rééquilibrer l'offre sur le territoire.

Ces opérations de recyclage immobilier s'inscrivent dans le double défi social et environnemental d'apporter une réponse aux besoins en logements tout en contribuant à la sobriété foncière et au zéro artificialisation nette. Elles permettent aussi de lutter contre les transformations de logements non souhaitées, en particulier en meublés de tourisme.

Avec l'appui et l'expertise de plusieurs organismes HLM, les préemptions sont réalisées en lien avec la Métropole Aix Marseille Provence, titulaire du droit de préemption urbain, et selon les cas avec l'Établissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur.

Dans les 12 derniers mois, la Ville de Marseille a initié la préemption de 6 immeubles situés dans les arrondissements centraux, où la demande en logement social est la plus forte, représentant un potentiel de production d'environ 60 logements sociaux :

- 3 immeubles comportant 29 logements dans le premier arrondissement
- 2 immeubles comportant 20 logements dans le cinquième arrondissement
- 1 immeuble comportant 10 logements dans le sixième arrondissement

« Nous actionnons tous les leviers pour répondre le plus efficacement possible aux besoins en logements des Marseillaises et des Marseillais. La captation d'immeubles

entiers pour les convertir en logements sociaux est un des leviers que nous mettons en œuvre pour développer le logement social dans les arrondissements déficitaires, en complément de la production de logements neufs sur l'ensemble de la ville. Ces actions s'inscrivent dans la dynamique partenariale du contrat de mixité sociale que nous souhaitons signer prochainement avec l'Etat, la Métropole Aix Marseille Provence, l'EPF Provence Alpes Côte d'Azur et l'Association Régionale des organismes HLM ».

Patrick AMICO, Adjoint au Maire de Marseille en charge de la politique du logement et de la lutte contre l'habitat indigne